

Communiqué de presse
Lausanne, le 1^{er} juillet 2014

Révision de la loi sur les bourses: des retours en arrière entérinés

Le Centre social protestant Vaud, avec son secteur Jet Service, s'inquiète des retombées de cette révision qui comporte quelques avancées sur le plan des bourses, mais aussi des retours en arrière par rapport à la situation actuelle.

Le CSP Vaud déplore des pertes d'acquis pour certains jeunes en formation.

Après des débats nourris lors des discussions, le Grand Conseil vaudois a entériné ce mardi la majorité des changements induits par cette révision de la **loi vaudoise sur l'aide aux études et à la formation professionnelle**.

Pour le CSP Vaud, qui s'était clairement positionné dans le débat en vue du maintien des appuis actuels à la formation pour des jeunes précarisé-e-s, certaines pertes risquent d'être douloureuses.

Retour en arrière en particulier concernant l'accès à une bourse d'indépendance financière, dont les conditions se sont nettement durcies.

Retour en arrière aussi concernant certains jeunes étrangers et étrangères (permis F dont les parents dépendent de l'aide sociale et permis N), qui n'auront plus droit à une bourse. Nous déplorons le message envoyé à ces quelques dizaines d'étudiant-e-s et apprenti-e-s vivant dans ce canton et cet obstacle à leurs efforts vers la formation et l'intégration.

La nécessité de réduire ou péjorer des dispositions existantes pour se conformer à l'Accord intercantonal en matière de bourses d'études n'a pourtant pas été clairement démontrée. Le CSP Vaud regrette que la marge de manoeuvre cantonale n'ait pas été utilisée pour maintenir certains acquis, introduits justement par nécessité il y a 17 ans.

Concernant les jeunes en formation se trouvant dans des situations compliquées, et/ou privés du soutien de leurs parents, les inquiétudes de Jet Service ne sont pas complètement apaisées. Quelques adoucissements au traitement de ces situations particulières ont tout de même été introduits par les député-e-s.

Jet Service redoute que certains jeunes fassent les frais de la nouvelle loi, devant reporter leur entrée en formation, voire renoncer à entreprendre une formation, ou encore devoir la mener tout de même dans des conditions précaires, avec des budgets extrêmement réduits.

Pour toute question, Hélène Küng, directrice du CSP Vaud, 021 560 60 59, 079 321 28 69
et Christine Dupertuis, Jet Service, CSP Vaud, 079 326 22 45, christine.dupertuis@csp-vd.ch